

DEPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

Centre Communal  
d'Action Sociale  
Estaires

DATE DE  
CONVOCAION  
Le 31 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE  
Le ... avril 2025

Nombre de membres

En exercice 11

Présents 6

Votants 7

**Objet de la  
délibération : Budget  
du CCAS -  
Approbation du  
compte administratif  
2024.  
Délibération n° 2/7.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 04 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves COLPAERT, Vice-président du CCAS.

**Présents :** Messieurs Bruno FICHEUX, Yves COLPAERT et Hervé BOCQUET.

**Mesdames :** Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND, Brigitte GUISSSE et Simone DAEMS.

**Procuration :** Monsieur Henri DELBARRE à Monsieur Hervé BOCQUET.

**Absents :** Madame Véronique VANMEENEN et Monsieur Yannick CARNEY.

**Excusée :** Madame Magali DRIZA-COUCPEZ.

**Secrétaire de séance :** Madame Cathy HENNION.

**Objet de la délibération : Budget du CCAS - Approbation du compte administratif 2024.**

**Délibération n° 2/7.**

Monsieur Colpaert propose au Conseil d'administration de délibérer sur le compte administratif 2024. Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, (Monsieur FICHEUX, Président ne prend pas part au vote) **à l'unanimité décide :**

- **De donner** acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'année	5 670,81 €	1 235,84 €	245 437,70 €	235 922,01 €	251 108,51 €	237 157,85 €
Résultat de l'exercice 2024	4 434,97 €	----	9 515,69 €	----	13 950,66 €	----
Résultat de clôture 2023 reporté	----	7 323,92 €	----	208 502,09 €	----	215 826,01 €
Part affectée à l'investissement en 2023	----	----	----	----	----	----
Reste à réaliser 2024	----	----	----	----	----	----
Résultat de clôture 2024	----	2 888,95 €	----	198 986,40 €	----	201 875,35 €

- **De constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;

- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

Le Vice-président du CCAS

Monsieur Yves COLPAERT.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la Sous Préfecture  
Publié ou notifié le 15/04/25

